

Fiche 1 - à destination des riverains (grand public, pêcheurs, naturalistes, ...)

▲ Mon rôle : vigilance et surveillance



▲ Description des faits/Quelles informations dois-je être à même de fournir avant mon appel ?

- **Je récolte le maximum d'informations à ma portée afin d'aider les acteurs de terrain à agir**
 - date et heure + adresse la plus précise possible
 - nom du cours d'eau concerné ou localisation de l'avaloir
 - nature des éléments polluants : odeurs, couleurs, aspect, étendue de la surface irisée m² (estimation), longueur du cours d'eau concerné (estimation),
 - météo (temps sec, pluie)
 - éléments visuels aggravants (mortalité de poissons, bétails, autres ...)
 - autres : traces de pneus au sol, bidons, ...
 - présence témoins ?
 - acteurs de terrain sur place ?
 - autres informations utiles ?
- **Je prends des photos** de la pollution et des alentours
 - + photo de plaque d'immatriculation de véhicule suspect à titre d'information

▲ Mode opératoire :

Quels numéro dois-je former par ordre de priorité - 24h/24 et 7/7 j ?

*** 1718 - SOS Environnement Nature**

= appel pour toutes situations ou activités portant atteinte à l'environnement en Wallonie.

Le call center vous posera une série de questions types (cf. liste ci-dessus).

Le call center jugera de l'urgence de l'appel et de transmettre au DPC (Division de la Police et des contrôles) afin de déplacer un agent du DPC sur place.

*** 112 - ambulances et pompiers** → **zone de secours = STOPPER LA POLLUTION**

*** 101 - police** : permet de dispatcher le plus rapidement possible les services de police = **ENQUETE**

❖ Après mon appel :

- Je contacte mon administration communale et envoi mes photos
Par mail : nom.de.la.commune@environnement.be ;
- Je peux m'informer sur le suivi donné à mon intervention en contactant ma commune

NB : Même pour de petites pollutions, je n'hésite pas à prévenir les autorités.

En cas de récurrence, je n'hésite pas à reproduire la même procédure.

▲ Je peux agir, indépendamment des épisodes de pollutions en m'impliquant autrement :

- par des actions de sensibilisation : en portant des gestes écocitoyens afin de préserver les ressources en eau et éviter la pollution de l'eau de celle-ci, :

Deux outils de communication à destination du grand public sont dès à présent disponibles :

- 7 capsules vidéos réalisées sur le thème « *Les égouts ne sont pas des poubelles !* ».

Ces 7 capsules vidéo sont tournées sur le ton de l'humour dans le cadre de scènes de vie quotidienne mettant en évidence les bons réflexes à adopter. Sept thèmes-clés ont été développés tels que les cotons tiges et les lingettes, les graisses, les hydrocarbures, les médicaments, etc.

Ces vidéos sont disponibles sur le site SPGE : <http://www.spge.be/fr/videos.html?IDC=2143>

- une brochure intitulée « *Le Petit livre des toilettes* » qui explique de façon pédagogique que les toilettes ne sont pas des poubelles ; <http://www.spge.be/fr/le-petit-livre-des-toilettes.html?IDC=25&IDD=2010>

